

AVIS D'APPEL A PROJETS ARS /N°047 DSQ-AAP-2021

PHASE D'AMORÇAGE DU PROGRAMME ESMS NUMERIQUE

Date de clôture de l'appel à candidatures: le 15/03/2021

1. Qualité et adresse des autorités de tarification :

Madame la directrice générale de l'ARS de Corse
Direction du médico-social
Quartier Saint Joseph
CS 13 003
20.700 AJACCIO Cedex 9

2. Objet de l'appel à candidatures et dispositions législatives et réglementaires en vigueur :

L'ARS de Corse, en charge par la CNSA, lance un appel à candidatures pour la phase d'amorçage du programme ESMS numérique.

Cet appel à candidatures s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

- Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.
- Instruction technique du 12/11/2020 relative à la mise en œuvre de la phase d'amorçage du programme « ESMS numérique » - Validée par le CNP, le 27 Novembre 2020 - Visa CNP 2020-106.
- Feuille de route stratégique du numérique en santé – Accélérer le virage numérique Mai 2019
- Trajectoire du numérique en santé adaptée pour le secteur médico-social – Juin 2020

Les ESMS éligibles sont les établissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées tels que mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF en priorité financés par l'assurance maladie.

Les projets éligibles portent sur la mise en place d'une solution DUI ou la mise en conformité au virage du numérique en santé (intégration des référentiels et projets socles) d'une solution DUI.

3. Appel à projets :

L'appel à projets est annexé au présent avis d'appel à candidatures. Il pourra également être téléchargé sur le site Internet de l'ARS de Corse (www.ars.corse.sante.fr) où il sera déposé le jour de la publication du présent avis au recueil des actes administratifs.

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande écrite formulée auprès de l'ARS de Corse à l'adresse électronique suivante : ars-corse-medico-social@ars.sante.fr

4. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection :

Les projets seront analysés par les instructeurs désignés par la directrice générale de l'ARS de Corse.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite 15/03/2021 seront irrecevables. Les dossiers incomplets à cette date seront également déclarés irrecevables.

Les dossiers reçus complets au plus tard le 15/03/2021 (délai de rigueur) seront examinés sur la base des critères détaillés dans le cahier des charges qui sont de 3 ordres :

- Critères de recevabilité : complétude du dossier et critères de conformité ;
- Critères de priorisation ; motivation du porteur, périmètre fonctionnel et structures concernées

- Critères d'utilisation ; taux de dossiers actifs, nombre de messages émis par la MSSanté, nombre de données échangées...

Les dossiers transmis dans les délais fixés feront l'objet d'une instruction technique si les critères de recevabilité sont intégralement respectés. Dans le cas contraire, les propositions seront disqualifiées.

Pour les dossiers respectant les critères de recevabilité, une analyse sur le fond sera réalisée par le comité de sélection sur la base d'une grille de sélection reprenant chaque critère d'évaluation et appliquant la pondération retenue (cf. appel à projets).

La directrice générale de l'ARS notifiera un accord préalable aux projets retenus dans le cadre de cet appel à projet.

5. Modalités d'envoi / de dépôt, et composition des dossiers :

Les candidatures devront être transmises au plus tard le 15/03/2021 (délai de rigueur) par voie dématérialisée dans l'outil PAI numérique de la CNSA obligatoirement (lien présent dans le cahier des charges) et par courrier (en 2 exemplaires) par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Madame la directrice générale de l'ARS de Corse
Direction du médico-social
AAP « Amorçage ESMS Numérique »
Quartier Saint Joseph
CS 13 003
20 700 AJACCIO Cedex 9

6. Documents à fournir à l'appui du dossier de candidature :

Les dossiers comporteront obligatoirement les pièces visées au sein de l'appel à projets.

7. Modalités de consultation des documents constitutifs de l'appel à candidatures :

L'ensemble des documents constituant l'appel à candidatures est accessible sur le site Internet de l'ARS : www.ars.corse.sante.fr. Les personnes intéressées peuvent également retirer un exemplaire au :

- siège de l'ARS de Corse (Quartier St Joseph - CS 13 003- 20 700 AJACCIO Cedex 9) auprès de la direction de la santé publique
- délégation territoriale de Haute Corse auprès du département médico-social de Haute Corse

A Ajaccio, le 26/01/2021

Directrice Générale de l'ARS de Corse

Marie-Hélène LECENNE

